



atelier L.

paysage & urbanisme

Lauréat des AJAP 2020 – ministère de la culture

04 75 95 19 89

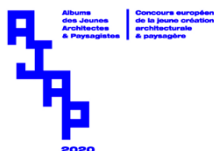
contact@atelierlpaysage.com

Château Julien -8 rue du Puits

07110 Vinezac

SIRET 821 676 954 000 26

N° TVA FR41821676954



Date : 21/03/2022

CONCERTATION

Objet : Concertation pour la présentation du projet de la place Chalendas et échanges à son propos

Environ 27 personnes présentes à la concertation

Déroulé de la concertation :

Un premier temps sur la place du Chalendas pour présenter le projet et échanger sur les premières réactions suscitées.

Un second temps en salle du château Julien sur présentation projetée afin de discuter des réactions et questionnements complémentaires.

Un verre de l'amitié offert par le conseil municipal afin de clôturer la concertation.

Retours observés sur la place du Chalendas concernant le projet :

- Le problème de vitesse est également observé sur l'aire de stationnement : l'idée de mettre en place des ralentisseurs est émise
- Afin de libérer la place du piéton et augmenter la sécurité de la place du Chalendas la possibilité de dévier complètement la voirie est soutenue par quelques habitants
- La perte de stationnements (6 places) a engendré divers retours :
 - o Les premiers contre : l'aire de stationnement étant régulièrement pleine cela réduit la capacité d'accueil de véhicules, la saison touristique augmentant le nombre de véhicules sur la commune la perte de stationnement semble problématique et des camping-cars stationnent sur l'aire de stationnement des vignes.
 - o Les seconds pour : ces places de stationnement sont données au piéton, l'aire de stationnement des vignes étant vide la plupart du temps les personnes ne trouvant pas de place peuvent s'y garer
- L'écoulement des eaux pluviales de la place du Chalendas est entièrement dirigé vers le bas de la place et provoquent par fort temps de pluie des problèmes pour les habitations en pied de place en termes d'eau et de sable

- Il est nécessaire de mettre en place une mise en défend au niveau des passages piétons afin d'empêcher le stationnement et de protéger les voies piétonnes
- La façade des habitations doit rester accessible aux véhicules car il y a des sorties de garages
- La sécurité enfant est une priorité notamment au niveau de la traversée entre les résidences des vignes et l'épicerie que de nombreux enfants empruntent

Discussion dans la salle du château :

- La partie en bout de place avec les panneaux explicatifs est hors projet. Le stabilisé restera donc en place mais conservera les gênes occasionnées par la volubilité du sable : cette partie pourra être reprise après un retour d'expérience sur le reste de la place, aussi sa faible emprise ne devrait pas causer beaucoup de gêne
- Marquer plus de cheminement piéton en béton bouchardé afin de mettre en valeur les traversées piétonnes
- Durant la période des travaux des stationnements temporaires seront à prévoir
- La mise à disposition de points d'eau potable sur la place du Chalendas est à réfléchir
- Des inquiétudes concernant la durabilité du revêtement en béton désactivé circulé ont été émises : d'après expérience et en sélectionnant correctement les agrégats le béton désactivé en revêtement circulé devrait bien vieillir et ne pas souffrir de traces de pneus
- Sur la voie en enrobée actuelle il est envisagé des peintures : une boîte à idée sera mise en place par la mairie

La concertation a pris fin sur un verre de l'amitié offert par les élus de Vinezac. Cela a permis de poursuivre les échanges dans un moment convivial.

Compte rendu rédigé par Florine Lacroix – Atelier L. paysage